

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 JUILLET 2018

=====

L'an deux mille Dix Huit, le Vingt Six Juillet à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Aranc (Ain), se sont réunis, sous la présidence du Maire Monsieur Daniel Mathieu, sur la convocation qui leur a été adressée le 23 Juillet 2018.

=====

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Présents : Daniel MATHIEU – Marie-Claude SAVEY-GARET – Annie NAVEL - Nathalie VARIGNIER – Guy DOLEATTO - André VAUBOIN– Dominique BESSON

Excusés : Colette Raffier

Absent : Jacques Savey – Philippe Janody

Nombre de votants en début de séance : 7

Mme Marie-Claude Savey-Garet est nommée secrétaire de séance.

1) DEBAT DU PADD concernant le PLU :

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) a été mis en œuvre, et à quelle étape de la procédure elle se situe.

Il rappelle les motifs de cette élaboration et conformément au code d'urbanisme, présente au conseil municipal les éléments propres à ouvrir le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables. (PADD).

Par rapport au prolongement du lotissement, le choix du terrain a acquérir par la commune est celui de Mr Michel Besson (5 voix POUR et 2 ABSTENTIONS)
En commentaire, il faut revoir les 11 mètres de façade initialement prévus.

Pour la parcelle communale cadastrée B n° 965, Mr André Vauboin demande de revoir la hauteur du faîte à 11 mètres prévue par le PLU.

Pour l'assainissement, les services de l'Etat propose un SPANC pour les villages de Résinand et Rougemont.

Le Président du Syndicat du Borey, Mr Daniel Mathieu y est opposé du fait que les habitants paient déjà leur raccordement à l'assainissement depuis des années.

En ce qui concerne le paragraphe n° 4 du PADD : « *Il s'agit de préserver le paysage naturel et bâti mis en évidence dans le diagnostic communal* », proposition est faite de classer le Mont d'Aranc (côté Rougemont et Aranc), pour éviter les coupes à blanc.

Sur les objectifs paragraphes 5, 6 et 7 : pas de commentaire.

La délibération constatant le débat est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2) QUESTIONS DIVERSES :

- **Sécurisation des rues :** Le Maire a demandé à l'Agence d'Ingénierie de chiffrer les modifications demandées, à savoir la mise en place de coussins lyonnais dans les chicanes aux entrées de village.

Il y aurait une plus-value entre 17 000 et 20 000 €.

Après discussion, cette opération étant très onéreuse, proposition a été faite de mettre un îlot à l'entrée Nord du village avec 1 coussin lyonnais.

Pour le reste, il est proposé de mettre un seul îlot avec un coussin lyonnais pour permettre un meilleur ralentissement.

SEANCE LEVEE A 22 h 30

Le Maire,

Daniel MATHIEU